



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en
exercice : 29

L'an deux mille vingt quatre

Présents : 28

Le 10 octobre

Votants : 29

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.

Procurations : 3

Convocation du Conseil
Municipal en date du
04.10.2024

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Claude ABIVEN qui a donné pouvoir à Samuel PHELIPPOT, Nadia DUTERDE qui a donné pouvoir à Philippe RIVIERE (arrivée à 18h40), Gilbert MEUDEC (arrivé à 18h30) qui a donné pouvoir à Gaëlle MARTINEAU.

Secrétaire de séance : Karine BLEAS.

N° D_2024-10-10-11

Objet : MOTION DE SOUTIEN A L'UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE

Vu l'avis favorable de la commission en date du 27 septembre 2024 ;

Le Conseil d'Administration de l'Association des Maires et Présidents d'EPCI du Finistère (AMF 29), réuni le vendredi 13 septembre dernier, au sein de l'Université de Bretagne Occidentale (UBO), a adopté à l'unanimité une motion de soutien à l'UBO.

Par cette motion, l'AMF 29 encourage les collectivités à soutenir le développement, l'attractivité et le dynamisme économique de l'université, actrice majeure au service de territoire et de sa jeunesse.

Il est rappelé que l'UBO a été créée en 1971 afin de permettre à la jeunesse du territoire d'accéder, sur place, à un vaste panel de formations et de disciplines enseignées.

L'UBO est un établissement de proximité qui rayonne au niveau national et international, avec plus de 300 formations adossées à une recherche de pointe menée au sein de l'université.

A l'écoute du monde socio-économique, des professionnels du territoire comme des évolutions technologiques et sociétales, les formations de l'UBO répondent aux besoins de recrutement actuels et futurs.

L'UBO est aussi l'un des employeurs les plus importants du département, avec des conséquences multiples pour l'économie locale. Une étude de l'Adeupa sur « L'Université de Bretagne Occidentale, son poids économique dans le Finistère en 2021 », présente ainsi l'impact positif de l'UBO localement. Les résultats montrent une augmentation en 2021 de plus de 20 % en 10 ans des emplois générés par la présence de l'UBO, avec un total de 5 484 emplois.

Du point de vue financier, l'UBO injecte 253,20 M€ dans l'économie locale.

Or, l'UBO est confrontée aujourd'hui à des difficultés financières liées à une dotation de l'Etat qui n'est plus alignée avec les effectifs étudiants actuels de l'université.

En effet, en une dizaine d'années, plus de 5 000 étudiants supplémentaires ont été accueillis à l'UBO. Alors qu'il y a une dizaine d'années, la dotation était, pour l'UBO, de 9 097 € par étudiant ; cette dépense de l'État par étudiant est désormais de 7 246 €, soit un manque de 44 M€, avec pour conséquence que 4 200 étudiants n'étaient pas financés par l'État en 2022-2023.

Le Conseil municipal adopte une motion de soutien telle que présentée ci-dessous :

Réunis en Conseil d'administration le vendredi 13 septembre 2024, les administrateurs de l'Association des Maires et Présidents d'EPCI du Finistère (AMF 29) ont évoqué le nécessaire soutien à l'Université de Bretagne Occidentale.

L'Université de Bretagne Occidentale (UBO) a une grande importance pour le développement économique, social et culturel du Finistère, l'excellence de la formation dispensée par l'UBO est reconnue au niveau national et international.

Cependant, l'UBO rencontre des difficultés financières qui limitent sa capacité à remplir ses missions de service public.

Après avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité, s'associe à l'Association des Maires de France et :

- **Appelle l'État à rétablir une équité de financement entre les universités, en mettant fin aux inégalités de dotation par étudiant,**
- **S'engage à travailler aux côtés de l'UBO pour défendre ses intérêts et promouvoir son développement,**

Le Maire sera chargé de transmettre cette motion au Ministère de l'Enseignement supérieur, Pavillon Boncourt, 21 rue Descartes 75005 Paris.

Pour extrait conforme,

Landivisiau, 10 octobre 2024

Le Maire,

Laurence CLASSE

